

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1489

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 39

À la fin de l'alinéa 10, substituer à la date :

« 31 décembre 2019 »

la date :

« 1^{er} septembre 2019 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à avancer de quatre mois la date de remise du rapport d'évaluation du dispositif « Pinel », afin que le Parlement en dispose et prenne connaissance de ses conclusions avant l'examen du projet de loi de finances pour 2020.